

## Déclaration conjointe

### du ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan Yerzhan Kazykhanov et du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Thorbjørn Jagland à l'occasion de la visite à Astana (11 octobre 2011)

La première visite du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à Astana, au cours de laquelle il a été reçu par le Président du Kazakhstan et a rencontré le Président de la Chambre basse (Majilis) du Parlement, le Premier Ministre, le Président du Conseil constitutionnel, le Procureur général, le ministre des Affaires étrangères ainsi que d'autres ministres, a été une bonne opportunité de donner un nouvel élan aux relations entre la République du Kazakhstan et le Conseil de l'Europe, en intensifiant la relation mutuelle pour, après une coopération et des relations institutionnelles déjà fructueuses avec l'APCE et la Commission de Venise, franchir une étape supplémentaire sur la voie d'une coopération plus avancée dans un certain nombre de domaines que les deux parties ont acceptés.

Il est dans l'intérêt du Kazakhstan d'approfondir ses liens avec le Conseil de l'Europe, notamment en participant à un certain nombre d'instruments juridiques et accords partiels de l'Organisation, en relation avec la promotion de la bonne gouvernance, sur la base des principes et normes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

Le Conseil de l'Europe voit dans le Kazakhstan un partenaire très important dans sa politique à l'égard des pays de son voisinage. Les décisions du Comité des Ministres prises à Istanbul en mai 2011 sont le signe de la volonté des États membres du Conseil de l'Europe de relever très nettement le niveau des relations avec les pays d'Asie centrale. Le Kazakhstan est en excellente position pour être parmi les premiers à bénéficier de cette nouvelle opportunité.

Le ministre des Affaires étrangères M. Kazykhanov et le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland ont exprimé leur engagement à intensifier la coopération afin de consolider les capacités nécessaires et de faciliter l'accession du Kazakhstan aux conventions pour lesquelles ce pays a déjà exprimé son intérêt. La coopération parlementaire est un autre domaine important qui pourrait être davantage renforcé.

Dans ce contexte, les deux parties ont identifié les domaines ci-après pour une future coopération renforcée (cette liste n'étant pas exhaustive, d'autres domaines pourront y être ajoutés à l'avenir sur accord des deux parties) :

*État de droit*, en se focalisant sur la lutte contre la corruption et le système de justice pénale ;

*Droits de l'homme* en se focalisant sur les droits des enfants, la justice pour les délinquants juvéniles et l'éducation aux droits de l'homme ;

*Démocratie* en se focalisant sur la coopération interculturelle, le dialogue interethnique et le dialogue interculturel.

Le ministre des Affaires étrangères M. Kazykhanov et le Secrétaire Général Thorbjørn Jagland ont également souligné les avantages potentiels que pourraient procurer une coopération plus étroite et la possible adhésion du Kazakhstan aux accords partiels pertinents du Conseil de l'Europe.

De plus, ils sont également convenus d'explorer la piste d'une coopération potentielle basée sur la participation du Kazakhstan à la Convention culturelle européenne dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport. Cette coopération a bien démarré et les deux parties sont vivement désireuses de la renforcer. A cet égard, il convient de saluer les mesures prises par le Kazakhstan pour promouvoir les réformes dans l'éducation, en particulier grâce à son adhésion, en mars 2010, à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (Processus de Bologne), qui sont particulièrement encourageantes.